



Rencontre Président du CA de l'ONF

Le 13 juin, le SNPA était reçu par le Président du Conseil d'administration de l'Office National des Forêts. Claire Le Guerroué, Gilles Mailley et Marc Coulon participaient à cette rencontre.

Le SNPA aborde les points suivants :

Quelle place pour la forêt et l'ONF dans la loi d'avenir

- Quel impact pour l'ONF dans cette loi
- Réaffirmation de toutes les missions ? inquiétude au regard de ce qui se passe en Corse avec la DSP. Le président de la CTC veut « récupérer » les aménagements et la vente.
- Toute dérogation aux missions actuelles de l'ONF serait un coin enfoncé à l'encontre de l'ONF

Le statut de l'ONF et son régime dérogatoire

- Maintien de l'EPIC
- Maintien du statut de fonctionnaires pour les personnels quelles que soient les missions
- Des attaques permanentes contre ce statut (cf article 37 loi de déontologie)

Le financement

- Quel modèle économique pour permettre à l'ONF d'équilibrer ses comptes
- Aménités
- Relèvement des frais de garderie ?

Les effectifs

- Réductions insupportables
- L'ONF diminue ses effectifs depuis 2005
- Les effectifs du soutien ont atteint un niveau dommageable pour la bonne gestion, et le maillage territorial ne doit pas être le seul leitmotiv

La filière bois

- Création de 3 ou 4 grosses unités de transformation pour valoriser nos bois et diminuer le déficit de la balance commerciale

La GRH

- Attente d'un DRH
- Mettre fin à la politique de recrutement de contractuels privés en lieu et place de fonctionnaires

Réponses du Président du CA

- La loi d'avenir est reportée au début de l'année 2014 et comportera 3 volets : Agriculture, forêt et Outremer.
- La loi ne comportera pas de dispositions structurantes pour l'ONF. Elle devrait encourager les communes à se regrouper pour faciliter la gestion forestière et diminuer le nombre d'interlocuteurs pour l'ONF. Cette évolution s'inscrit dans une logique de massif forestier.
- En matière de vente de forêts privées, une préférence devrait figurer dans la loi. Ce qui permettrait à des collectivités ou à l'Etat d'être préférés par rapport à d'autres acheteurs.
- Le président souhaite un engagement sur l'aval avec des accords de partenariat (livraison de bois et retour sur le bénéfice de la vente des produits finis)
- Actuellement on s'arrête à la vente de bois, il faut aller plus loin, d'où la proposition de partenariat
- La régionalisation serait une mauvaise idée, l'ONF ne sera pas impacté
- Le Président est d'accord sur le fait que toute expérimentation en matière de transfert de missions (aménagement, vente des bois) vers une collectivité territoriale serait un danger. Pour ce qui concerne la DSP (délégation de service public) concédée à l'ONF en Corse, la discussion sera certainement active et s'il doit y avoir une exception, elle ne doit pas pouvoir être étendue. Le SNPA répond qu'il ne doit pas y avoir d'exception, sinon il y aura les mêmes revendications dans d'autres points du territoire.
- La constitution d'un fond stratégique de développement (qui collecterait des ressources) est une idée forte à la fois du président du CA, mais aussi du Ministre. Ce fond pourrait être doté des aménités positives (eau, carbone...) mais également d'apports des collectivités territoriales et de fonds privés. Pour les apports privés, le président évoque la même défiscalisation que pour l'achat d'une forêt avec un engagement de 25 ans. La mise en place de ce dispositif pourrait à son sens ouvrir des perspectives à l'ONF notamment pour l'aider dans différents financements.
- En matière d'impôts sur le foncier non bâti, l'Etat estime la perte entre 40 et 60 M€ du fait qu'au-dessous d'un certain seuil (12 €/an) il n'y a pas de recouvrement. Pour que le coût du recouvrement ne soit pas supérieur à celui de la recette, la collecte de cet impôt pourrait se faire tous les 5 ans
- Le Président propose qu'au-delà de 4 € la tonne de CO₂, la moitié soit reversée au bénéfice de la forêt.
- Il n'est pas envisagé de relèvement des frais de garderie
- Concernant les modalités de mise en place de la réduction des effectifs, le Président n'affectionne pas le terme d'ETP il préfère regarder les choses au travers de la masse salariale. Derrière cette vision il y a la diminution du nombre de cadres, ce qui permettrait de mieux préserver des emplois de terrain, en raison d'une différence de coût.
- Le président semble décidé à faire porter une bonne partie des diminutions des effectifs sur le soutien. Concernant l'organisation du soutien administratif et les moyens dévolus, le Président évoque la nécessité de spécialiser des services à un niveau Direction Territoriale voire interterritoriale.
- Le niveau de l'agence territoriale est un pivot dans l'organisation., le nombre de 310 UT paraît raisonnable et ne doit pas être diminué. Concernant les triages, il s'agit d'une organisation propre à l'Etablissement Les DT ont certes un rôle de coordination, mais certaines seraient référentes dans tel ou tel domaine, de manière à venir en aide aux autres, ce qui là aussi est un moyen de diminuer les effectifs par une mutualisation accrue.
- Le président s'interroge sur la formation des cadres en matière forestière, dit que c'est une réelle préoccupation, et s'étonne que l'ONF n'ait pas encore eu recours aux emplois d'avenir.
- Partant de l'exemple que l'ONF n'a pas anticipé le départ du DT IDF-NO, il répond que pour le cas du DRH c'est stupéfiant.